



PE2 volontaires, désignés d'office !!!

> **LES STAGIAIRES PE2 ONT EU LA SURPRISE de recevoir un courrier de Madame le Recteur leur demandant de se faire connaître pour être affectés volontairement dans l'Oise dès le 1er septembre 2009.**

En effet, vu l'évolution des besoins d'enseignement, Madame le Recteur souhaite que 15 stagiaires du département de la Somme soient affectés dans l'Oise. Elle envisage d'utiliser une procédure prévue à l'article 12 du statut des PE, inédite dans l'académie.

Quelques stagiaires se sont manifestés mais pas assez pour atteindre le nombre de 15.

De nombreuses interrogations subsistent et inquiètent les futurs collègues.

Le SE-UNSA a alerté Madame le Recteur pour avoir de plus amples informations et déplore la précipitation avec laquelle la démarche est effectuée. (lettre ci-contre).

En effet, qui peut présager de la situation du département puisque les opérations de la procédure ineat-exeat n'ont pas encore été effectuées ?



Philippe DECAGNY
Secrétaire Général

Amiens le 2 avril 2009

Madame le Recteur
20 Bd Alsace Lorraine
80026 AMIENS CEDEX

Madame le Recteur,

Nous avons l'honneur de vous demander de bien vouloir nous apporter les réponses aux questions suscitées par votre courrier daté du 17 mars 2009 adressé aux Professeurs des Écoles Stagiaires du centre départemental de formation de l'IUFM d'AMIENS.

Ainsi, vous avez sollicité des volontaires pour être affectés dans l'Oise à compter de la rentrée de septembre 2009 avec l'espoir de recueillir 15 engagements volontaires.

Afin que nous puissions apporter des réponses précises à nos collègues, nous vous prions de nous fournir les éléments de réponse aux questions suivantes :

1. Dans l'hypothèse où vous n'obtiendrez pas les 15 volontaires souhaité(e)s, iriez-vous jusqu'à désigner "*des volontaires d'office*".
2. Si oui, quels critères utiliserez-vous pour établir la liste des stagiaires qui devront partir dans l'Oise ?
3. Dans le cas où vous retiendriez le rang de classement au concours de recrutement des Professeurs des Écoles, comment effectuerez-vous le choix entre les différentes catégories de stagiaires :
 - ceux issus de la liste complémentaire,
 - ceux issus du concours externe,
 - ceux issus du concours 3ème voix.
4. Les collègues qui auront été "*transférés d'office*" dans l'Oise à compter de la rentrée de septembre 2009 pourront-ils bénéficier d'un traitement prioritaire pour revenir dans la Somme lors des opérations de mouvement inter départemental et d'exeat-ineat de l'année 2010 ?

Par ailleurs, nous sommes surpris de la rapidité avec laquelle vous mettez en place cette procédure d'affectation hors département alors que les résultats des exeat-ineat 2009 ne sont pas encore connus.

Dans l'attente de vos réponses,

Veuillez agréer, Madame le Recteur, l'expression de notre plus haute considération.